



CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 25 Octobre 2019 à 19h00
- COMPTE RENDU -

Le vingt-cinq octobre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-François ROCHAIX, Maire,

Etaient présents : ROCHAIX Jean-François, THOMAS Joseph, GROS Claudine, GERMANAZ Sylvie, BRUNOD Aurore, RUFFIER-POUPELLOZ Mireille, OLÉON Laurent, ALLEMOZ Jacques, AMATI Daniel, BILLAT Robert, COLLIARD Dominique, COLLOMB Daniel, COUTIN Ginette, DUNAND François, ESTRADE Evelyne, EVTOUCHENKO Michel, FORAT Pierre, GUILLARD Paul, HYVOZ Louis, JUGAND François, JUGAND Joëlle, LABROSSE Gilles, LAURENT Jacques, MOIRON Emmanuelle, MONEY Sylvie, VERJUS Philippe et VIGIER Bernard.

Absents excusés : DUCHOSAL Jean-Luc, GOHEL Patrick, JUGAND David, LEGER Georges, LEGER Laurence, SAUTEL Sybille.

Absents : ARNOLD Gérard, BAL Jacques, DURAND Olivier, MENGOLI Chrystelle, PERRIOLLAT Jérôme, VERTHIER Matthieu.

Pouvoirs : GOHEL Patrick à ROCHAIX Jean-François, LEGER Georges à JUGAND François, LEGER Laurence à OLEON Laurent, SAUTEL Sybille à DUNAND François.

Secrétaire de séance : MOIRON Emmanuelle

Nombre de conseillers : en exercice : 39 présents : 27 votants : 31

Date de convocation : 17 octobre 2019

AFFAIRES FINANCIERES

DEL-2019-08-001 : Décision modificative n°4 Budget Commune 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide, à l'unanimité, d'effectuer les modifications suivantes sur le budget 2019 :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DEPENSES	156 000,00 €	TOTAL RECETTES	156 000,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DEPENSES	30 000,00 €	TOTAL RECETTES	30 000,00 €

DEL-2019-08-002 : Taxe d'aménagement communale : fixation du taux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Rappelle le champ d'application de la taxe d'aménagement,
- Institue la taxe d'aménagement au taux de 3 % pour les 6 communes historiques de La Léchère (Celliers, Doucy, Pussy, Nâves, Petit-Cœur et Notre-Dame de Briançon) et au taux de 2 % pour les communes déléguées de Bonneval et Feissons-sur-Isère,
- Décide de maintenir les exonérations fixées par la délibération du 4 novembre 2011.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

DEL-2019-08-003 : Appel à projet régional dans le cadre du Plan Thermal (2020>2024)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ▶ Se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Fonds libres : 67 459,50 € HT
 - Autres aides financières : Fonds de concours TEPCV : 37 519,60 € HT
Fonds de concours CCVA : 9 379,90 € HT
- ▶ Sollicite l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- ▶ S'engage à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- ▶ S'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- ▶ S'engage à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente.

DEL-2019-08-005 : Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie avec le SDES

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le principe de confier au SDES la valorisation des CEE
- ▶ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, et à fournir au SDES tous les documents nécessaires à son exécution ;
- ▶ **AUTORISE** le Maire à définir les opérations susceptibles d'être confiées au SDES pour la valorisation des CEE.

DEL-2019-08-006 : Acceptation d'une subvention de l'association pour le développement touristique de Nâves

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la subvention de 7 000,00 € de l'Association pour le développement touristique de Nâves
- DIT que cette subvention permettra de financer les travaux sur le village de NAVES Molençon
- DIT que les crédits seront inscrits au budget
- DONNE pouvoir au Maire

DEL-2019-08-007 : Participation financière au trail « EDF trail des vallées d'Aigueblanche »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation financière de la Commune de La Léchère pour un montant de 1 000 € dans le cadre du partenariat proposé pour l'EDF Trail des Vallées d'Aigueblanche.

DEL-2019-08-008 : Tarifs saison 2019/2020 frais de secours domaine skiable de Saint François Longchamp

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de secours relatifs à la pratique des sports énumérés ci-dessus pour la saison 2019/2020 comme suit :

ZONE 1 (front de neige et petits soins)	: 59.00 € TTC
ZONE 2 (zone rapprochée)	: 219.00 € TTC
ZONE 3 (zone éloignée)	: 384.00 € TTC
HORS ZONE	: 765,00 € TTC

HORS CATEGORIE AU COUT REEL :

(Opération de secours complexe type avalanches ou recherches ...)

Coût horaire pisteur secouriste	: 45,00 € TTC
Coût horaire d'un engin de damage (avec chauffeur)	: 173,50 € TTC
Coût horaire d'un scooter (avec chauffeur)	: 71,00 € TTC
Intervenant privé extérieur	: Tarif personnel

Il est précisé que ces tarifs n'incluent pas la prestation hélicoptère

DEL-2019-08-009 : Indemnité de responsabilité régisseurs de recettes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux énoncés ci-dessus pour l'indemnité de responsabilité des régisseurs de recettes :

Encaissement mensuel	Indemnité annuelle
Jusqu'à 1 220€	110 €
De 1 221 € à 3 000 €	110 €
De 3 001 € à 4 600 €	120 €

DEL-2019-08-010 : Avenant au bail à construction SCI LA BECHE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'établir un avenant au bail à construction avec la SCI La Bèche pour mettre à jour les parcelles cadastrales sans aucune modification sur les autres clauses
- DIT que cet avenant augmente la superficie du terrain de 33 m² mais ne modifie pas le montant du loyer
- DONNE pouvoir au Maire

DEL-2019-08-011 : Création d'une desserte forestière à Bonneval – Demandes de subventions : modification de parcelle

Suite à la connaissance tardive de l'existence d'une conduite proche de la surface sur la parcelle 37, il convient de modifier le lieu de création. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'une desserte sur les parcelles n°6 et 34
- S'ENGAGE à informer les financeurs qui ont attribué une subvention
- DONNE pouvoir au Maire

TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE

DEL-2019-08-012 : Convention de déneigement des voies publiques de Bonneval

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention établie entre la Commune et la Sarl Construction VIGIER Jérémie, pour le déneigement des voies publiques de Bonneval pour la saison 2019/2020. Cette convention fixe les conditions d'intervention, les conditions de mise à disposition d'un engin communal ainsi que les modalités tarifaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

DEL-2019-08-013 : Convention technique pour l'occupation du domaine public routier départemental à Notre-Dame de Briançon – RD 990

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux en cours de réalisation par la Commune sur la RD 990 à Notre-Dame de Briançon, consistant à la création de deux écluses, délimitées par des barrières bois amovibles ainsi que la mise en place de la signalisation verticale correspondante et le marquage au sol. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention technique proposée par le Conseil Départemental de la Savoie, fixant les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DEL-2019-08-014 : Convention avec le Conseil Départemental pour la vente de fondant routier et gestion du stock

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune consomme moins de 25 tonnes de fondant (sel de déneigement) par année et qu'un dépôt de stockage est situé à Aigueblanche.

Compte tenu de cette faible consommation, l'approvisionnement se fait auprès du dépôt susmentionné dans un souci de développement durable et des deniers publics.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention proposée par le Conseil Départemental de la Savoie, fixant les conditions d'intervention du Département pour la fourniture de fondant routier à la Commune et la gestion concomitante du stock, ainsi que les modalités de remboursement de cette prestation.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ci-annexée.

FONCIER - URBANISME

DEL-2019-08-015 : Annulation de la vente du lot 9 lotissement « Derrière le Chêne » à Pussy

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Rappelle la délibération du 22 mars 2019,
- Annule la vente du lot 9,
- Dit que le lot 9 est à nouveau disponible à compter de la date d'exécution de la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL-2019-08-016 : Vente de la parcelle ZT 812 à Nâves Molençon : complément aux délibérations du 7 Décembre 2018 et du 27 Juin 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rappelle les termes de la délibération n°DEL-2018-07-019 du 7 décembre 2018 approuvant la vente de la parcelle ZT 812,
- Rappelle les termes de la délibération n°DEL-2019-06-018 du 27 juin 2019 confirmant que le prix de vente de 20000 € est toutes taxes comprises,
- Dit que les frais d'acte seront supportés par la Commune selon les dispositions qui avait été convenues en 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL-2019-08-017 : Vente de la parcelle C 254 à Bonneval : complément à la délibération du 22 Mars 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rappelle les termes de la délibération n°DEL-2019-04-033 autorisant la rectification de l'acte de vente du 11 décembre 2017 pour inclure la vente de la parcelle C 254,
- Rappelle que la vente est consentie pour un prix global de 7000 €,
- Dit que, pour des besoins de publicité foncière, la parcelle C 254 est estimée à 450 € selon l'avis des Domaines,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

DEL-2019-08-018 : Vente de la parcelle C 1325 à Bonneval : complément à la délibération du 21 février 2019

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rappelle les termes de la délibération n°DEL-2019-03-018 du 21 février 2019,
- Rappelle que le prix de vente a été fixé à 0.50 € le m²,
- Accepte de retirer du bail conclu en 1999 entre la Commune de Bonneval et l'Association Privée des Chasseurs, la parcelle cadastrée section C n°1325 d'une contenance de 698 m² (provenant de la division de la parcelle C 1287),
- Dit que cette modification se fera sans indemnité au profit de l'Association Privée des Chasseurs des Bonneval,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la résiliation à bail et tout document relatif à ce dossier.

DEL-2019-08-019 : Convention de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un ouvrage électrique sur Doucy

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux demandés par SINAT mandaté par ENEDIS sur la commune associée de Doucy. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise ENEDIS à réaliser les travaux et par conséquent, accorder un droit de servitude sur la parcelle P 254, dans le cadre du raccordement électrique 36 Kva d'un abri de montagne à Doucy « La Lauzière d'En Haut ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ci-annexées.

ADMINISTRATION GENERALE - RESSOURCES HUMAINES

DEL-2019-08-020 : Détermination des critères de l'entretien professionnel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.

DEL-2019-08-021 : Modification du tableau des emplois

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer l'emploi suivant et de modifier le tableau des emplois :

Filière	Catégorie	Emploi créé	Effectif	Quotité du temps de travail (en centième)
Technique	C	Adjoint technique	1	35.00

DEL-2019-08-022 : Emplois de vacataires chargés de la mise en œuvre du PIDA sur la RD 213 (accès à Celliers)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le recours à quatre emplois de vacataires pour assurer la mise en œuvre du Plan d'Intervention pour le Déclenchement des Avalanches (PIDA) sur la RD213, à compter du 1^{er} décembre 2019, afin d'assurer les missions spécifiques d'observateur et de vigie
- fixe la vacation forfaitaire à 506.35 euros bruts par mois,
- charge le maire de mettre en place cette décision.

DEL-2019-08-023 : Convention avec la Commune de Grand-Aigueblanche pour la répartition de frais de formation professionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention telle que présentée, relative à la répartition des frais pour une formation professionnelle « Recyclage Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 » que la commune a mis en place et à laquelle des agents de la commune de Grand Aigueblanche ont participé
- autorise le Maire à signer ce document.

DEL-2019-08-024 : Comité de surveillance de la cantine et de la garderie de l'école de Doucy

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les membres du comité de surveillance chargé de la cantine et de la garderie de l'école de DOUCY, à savoir :

- Représentant du Maire : Sylvie GERMANAZ
- Directeur de l'école : Antoine DE-GAILLANDE
- Membre du personnel : Geneviève BERNARDON
- Représentant des parents d'élèves : Marialyne FILLION-PAYOUX

DEL-2019-08-025 : Comité de surveillance de la cantine et de la garderie de l'école de Pussy

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les membres du comité de surveillance chargé de la cantine et de la garderie de l'école de PUSSY, à savoir :

- Représentant du Maire : Sylvie MONEY
- Directeur de l'école : Caroline SEGOND
- Membre du personnel : Béatrice BILLAT
- Représentant des parents d'élèves : Charlotte DAVID

DEL-2019-08-026 : Modification des statuts du SIERSS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retire la délibération 2019-03-004 du 21/02/2019,
- approuve la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations Sanitaires et Sociales (SIERSS) telle que proposée par le comité syndical.

DEL-2019-08-027 : Approbation des délibérations de la Régie Electrique de Petit-Cœur du 12 septembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les délibérations du Conseil d'Exploitation de la Régie Electrique de PETIT-CŒUR du 12 septembre 2019 nommée comme suit :

- 1) création d'un syndicat intercommunal d'énergies électriques
- 2) indemnité brute du personnel administratif chargé des affaires de la Régie Electrique de Petit Cœur

DEL-2019-08-028 : Vœu du Conseil Municipal de la Léchère pour demander au Président de la République et au Gouvernement d'engager le processus de ratification du Traité d'interdiction des Armes Nucléaires adopté à l'ONU le 7 Juillet 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considère qu'il est important pour notre commune et ses élus d'exprimer sans plus tarder, notre souhait que, pour préserver l'avenir de notre planète et des générations futures, le Président de la République et le Gouvernement engagent dès maintenant le processus de ratification du Traité d'interdiction des Armes Nucléaires adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ART. L 2122-22 DU CGCT)

Type de document	Date	Objet
Décision du Maire n°2019-029	20/08/2019	Convention de mise à disposition d'une pièce d'environ 22 m ² située dans le bâtiment « Le Mermet »
Décision du Maire n°2019-031	31/08/2019	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Petit Cœur
Décision du Maire n°2019-032	06/09/2019	Résiliation du bail de location à usage professionnel du local de 60 m ² au rez de chaussée du bâtiment Le Mermet à Notre Dame de Briançon
Décision du Maire n°2019-033	09/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Notre Dame de Briançon
Décision du Maire n°2019-034	10/09/2019	Acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des frais de secours sur Nâves
Décision du Maire n°2019-035	12/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente de Nâves
Décision du Maire n°2019-036	12/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle des sports du groupe scolaire de Petit Cœur
Décision du Maire n°2019-037	17/09/2019	Convention de mise à disposition d'une pièce d'environ 20 m ² et d'un local d'environ 57 m ² situés dans le bâtiment « Le Mermet »
Décision du Maire n°2019-038	17/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle de réunion de la maison des services à Notre Dame de Briançon
Décision du Maire n°201-039	18/09/2019	Convention de mise à disposition d'une pièce d'environ 60 m ² située au rez de chaussée dans le bâtiment « Le Mermet »

Décision du Maire n°2019-040	19/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Petit Cœur
Décision du Maire n°2019-041	23/09/2019	Résiliation du contrat de location garage automobile sis à « Le Rivet » - Feissons sur Isère
Décision du Maire n°2019-042	24/09/2019	Contrat d'occupation d'un appartement de 66 m ² sis à Bonneval
Décision du Maire n°2019-043	25/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle des sports du groupe scolaire à Petit Cœur
Décision du Maire n°2019-044	26/09/2019	Renouvellement convention de mise à disposition des chalets « Le Nant du Beurre », « Les Terreaux », « La Vieille cave » sis à Nâves
Décision du Maire n°2019-045	27/09/2019	Convention de mise à disposition de la salle des fêtes de Doucy
Décision du Maire n°2019-046	30/09/2019	Convention de mise à disposition du véhicule Citroën Jumpy
Décision du Maire n°2019-047	29/09/2019	Dissolution de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes liées à l'accès au transport collectif de la navette de Nâves et à toutes les activités liées au domaine nordique de Nâves
Décision du Maire n°2019-048	02/10/2019	Résiliation contrat de location appartement 5 chemin de la Lauzière - Bonneval

INFORMATIONS - COMMUNICATIONS DU MAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DE LA CCVA

En application de l'article L.5211.39 du code général des collectivités territoriales, le Maire communique au conseil municipal le rapport d'activité 2018 de la CCVA.

Affiché à La Léchère le : **31 OCT. 2019**

**Le Maire,
Jean-François ROCHAIX**

